



# Les opérateurs du commerce extérieur

Année 2023

Publié le 09/04/2024

Pour la première fois depuis 2017, le nombre d'opérateurs (unités légales) exportant depuis la France baisse en 2023. On dénombre ainsi 143 900 opérateurs en 2023 contre 145 700 en 2022, soit une diminution de 1 800. Cette variation résulte de la cessation de l'activité d'exportation de 36 400 opérateurs (« sortants ») tandis que 34 600 nouveaux exportateurs (« entrants ») sont comptabilisés.

Afin de refléter au mieux l'activité industrielle et commerciale sur le territoire économique de la France, les sociétés « résidentes », c'est-à-dire excluant les sociétés étrangères non immatriculées au registre du commerce et des sociétés, sont mises en évidence dans la présentation des résultats. En 2023, la dynamique haussière des opérateurs non-résidents s'essouffle (+700 contre +4 100 en 2022) tandis que le nombre de sociétés résidentes est en recul (-2 500 opérateurs) après une hausse très marquée en 2022 (+6 000 opérateurs).

Les 100 premiers opérateurs (soit moins de 0,1 % des opérateurs) représentent 40 % du montant total exporté en 2023, après 39 % l'année précédente. Le nombre d'opérateurs exportateurs vers l'Union européenne est en forte diminution (-4,6 % soit 3 700 de moins qu'en 2022). À l'inverse, ils sont plus nombreux à exporter vers les continents américain (+2,1 %, soit 800 de plus qu'en 2022) et asiatique (+2,6 %, soit 800 de plus qu'en 2022).

Par taille d'entreprise, les grandes entreprises représentent moins de 0,4 % du nombre total d'entreprises exportatrices, mais réalisent 55 % des exportations de biens en 2023. À l'inverse, les PME et microentreprises qui représentent 96 % des entreprises exportatrices, ne réalisent que 12 % des ventes à l'étranger.

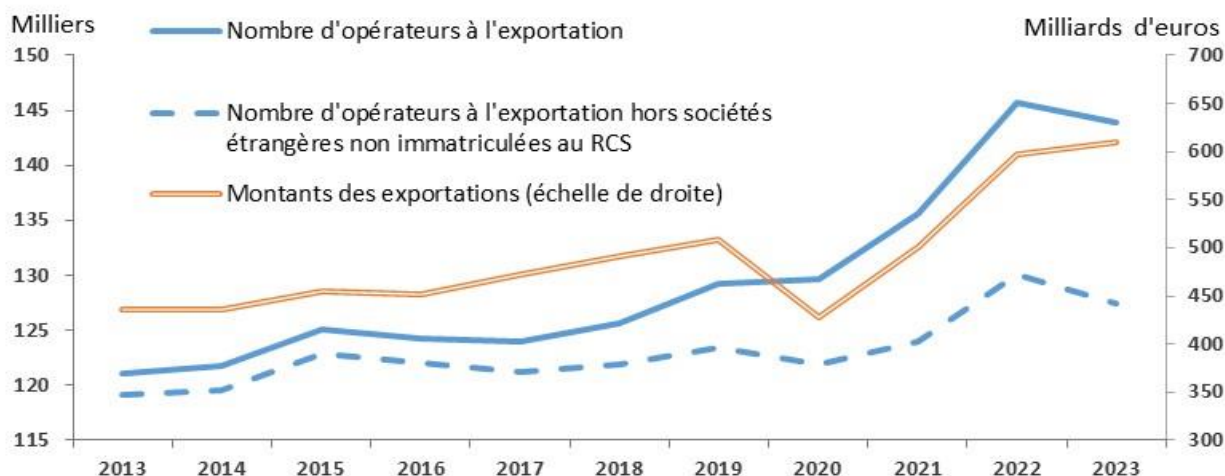
# Les opérateurs du commerce extérieur à l'exportation

## Le nombre d'exportateurs en France diminue pour la première fois depuis 2017

En 2023, le nombre d'exportateurs de biens enregistré en France<sup>1</sup> baisse : après avoir bondi de 10 100 unités en 2022, il diminue de 1 800 en 2023 pour s'établir à 143 900 (figure 1.A). Il s'agit de la première baisse observée depuis 2017, année où le nombre d'exportateurs avait légèrement reculé de 300 unités. Malgré cette baisse, le nombre d'exportateurs en 2023 est le deuxième plus important, après le niveau record de l'année précédente à 145 700 exportateurs. Cette baisse concerne la quasi-totalité des secteurs d'activité ainsi que celle des tranches d'effectifs (figures 1.B et 1.C).

Bien que le nombre d'opérateurs à l'exportation ait reculé en 2023, le montant total exporté progresse de 2 % sur l'année, pour atteindre 609 milliards d'euros (graphique 1). Cette hausse est toutefois nettement inférieure à celle enregistrée en 2022 (+19 %).

### 1.A ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'OPÉRATEURS À L'EXPORTATION ET DES MONTANTS EXPORTÉS

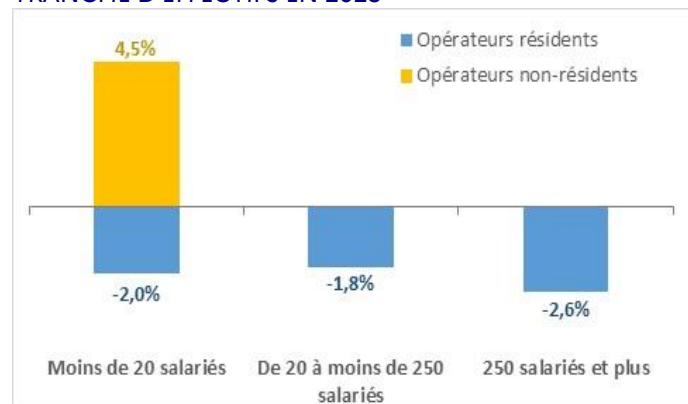


Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

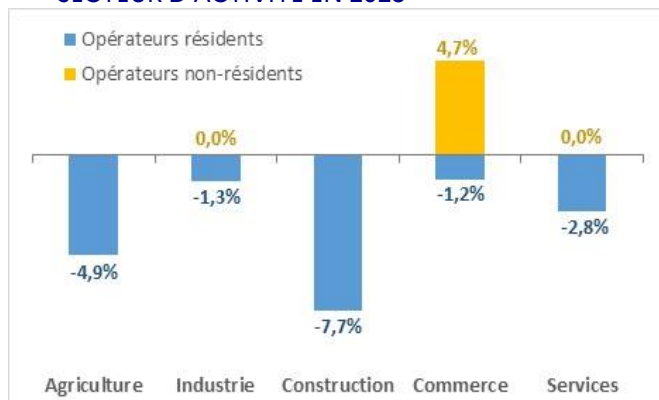
### Cette baisse en 2023 est due à un net recul des opérateurs résidents

Seul le nombre des exportateurs « résidents » en France est en baisse en 2023 (-2 500 unités légales ; graphique 2). Au contraire, sur la même période, le nombre d'opérateurs étrangers « non-résidents », c'est-à-dire qui ne sont pas immatriculés au registre du commerce et des sociétés, continue de progresser (+700 unités). Toutefois, cette hausse bien moins importante que les années précédentes ne permet pas de compenser la baisse du nombre d'exportateurs résidents et marque un ralentissement de la tendance haussière constatée depuis 2018. Cette baisse concerne tous les secteurs d'activité ainsi que toutes les tranches d'effectifs.

### 1.B ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS PAR TRANCHE D'EFFECTIFS EN 2023



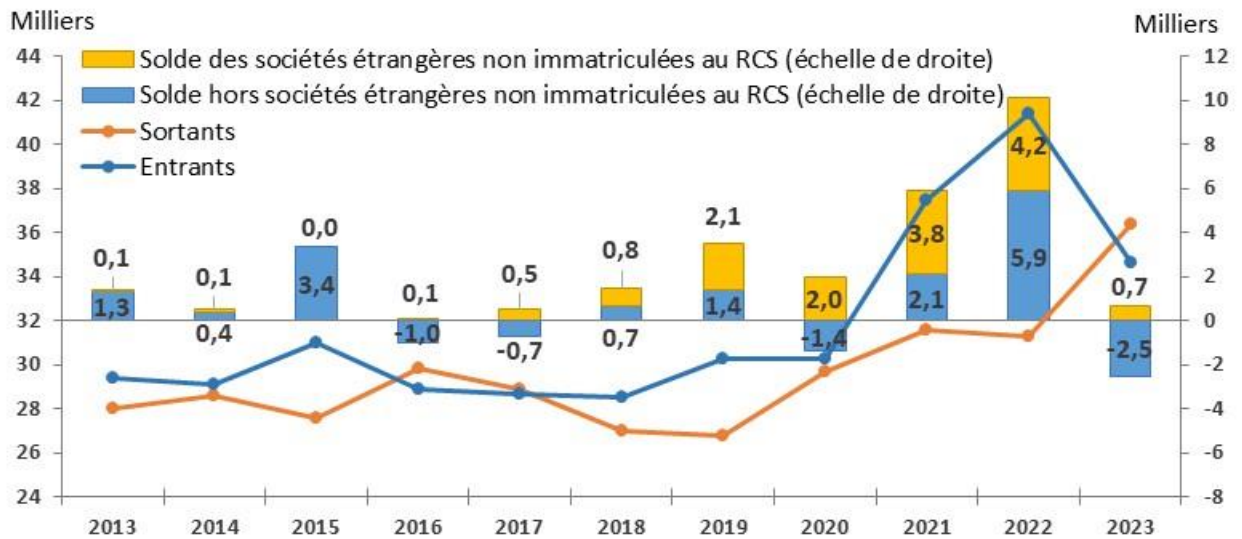
### 1.C ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2023



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

<sup>1</sup> Dans toute cette publication, les nombres d'opérateurs et les montants d'exportations associés englobent, sauf indication contraire, les unités légales enregistrées en France dans le répertoire SIRENE. Sont notamment exclues de ces statistiques, les unités légales monégasques (encadré 1).

## 2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS « ENTRANTS » ET « SORTANTS » À L'EXPORTATION



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

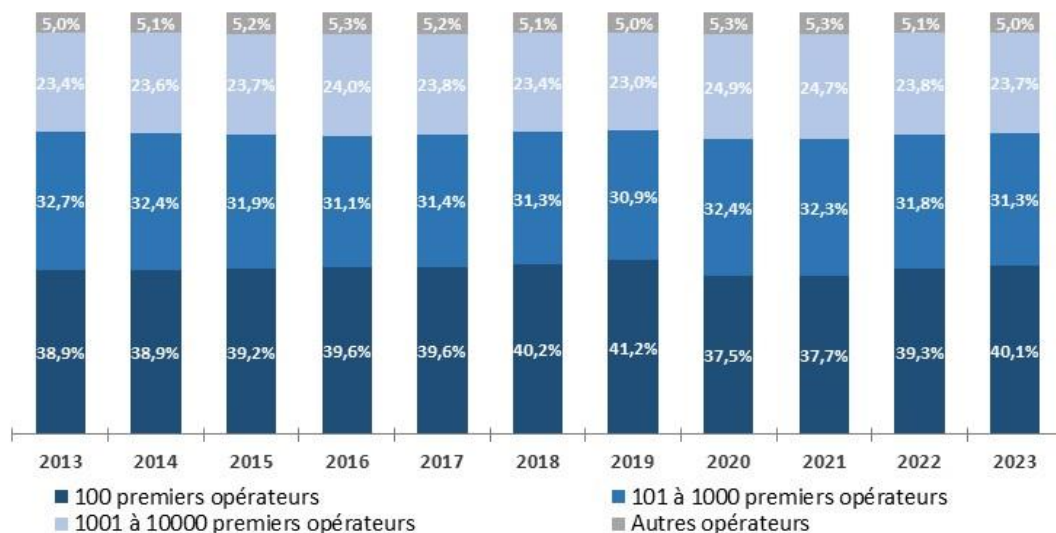
### Chute du nombre d'exportateurs « entrants » et nette hausse de celui des « sortants »

En 2023, environ 34 600 opérateurs commencent ou reprennent une activité d'exportation, alors qu'ils n'exportaient pas en 2022 (graphique 2). À l'inverse, 36 400 exportateurs en 2022, n'ont effectué aucune exportation en 2023. Cela représente, respectivement, 6 800 exportateurs « entrants »<sup>2</sup> de moins qu'en 2023, et 5 100 exportateurs « sortants »<sup>2</sup> de plus. Le taux d'exportateurs « sortants »<sup>2</sup> augmente, passant de 23 % en 2022 à 29 % en 2023, et celui des « entrants »<sup>2</sup> diminue, passant de 28 % à 24 % sur la même période.

### Un appareil exportateur français encore plus concentré

En 2023, la part des 100 premiers exportateurs (qui représentent moins de 0,1 % du nombre total d'exportateurs) dans le total des montants exportés est de 40,1 %. Après avoir nettement reculé de 41,2 % en 2019 à 37,5 % en 2020, cette part est en hausse continue depuis 2021 : elle croît de 0,8 point en 2023, après une hausse plus prononcée en 2022 (+1,6 point ; graphique 3). Les 1 000 premiers (moins de 1 % des exportateurs), concentrent 71 % des valeurs exportées (soit la même part qu'en 2022), ce qui représente en moyenne 432 millions d'exportations par opérateur sur l'année. À l'opposé, les opérateurs classés au-delà du 10 000<sup>e</sup> rang (93 % des exportateurs) réalisent seulement 5 % des ventes à l'étranger (proportion stable sur les 10 dernières années), pour un montant annuel moyen d'environ 228 milliers d'euros par opérateur.

## 3. CONCENTRATION DE L'APPAREIL EXPORTATEUR FRANÇAIS SELON LA PART DU MONTANT EXPORTÉ



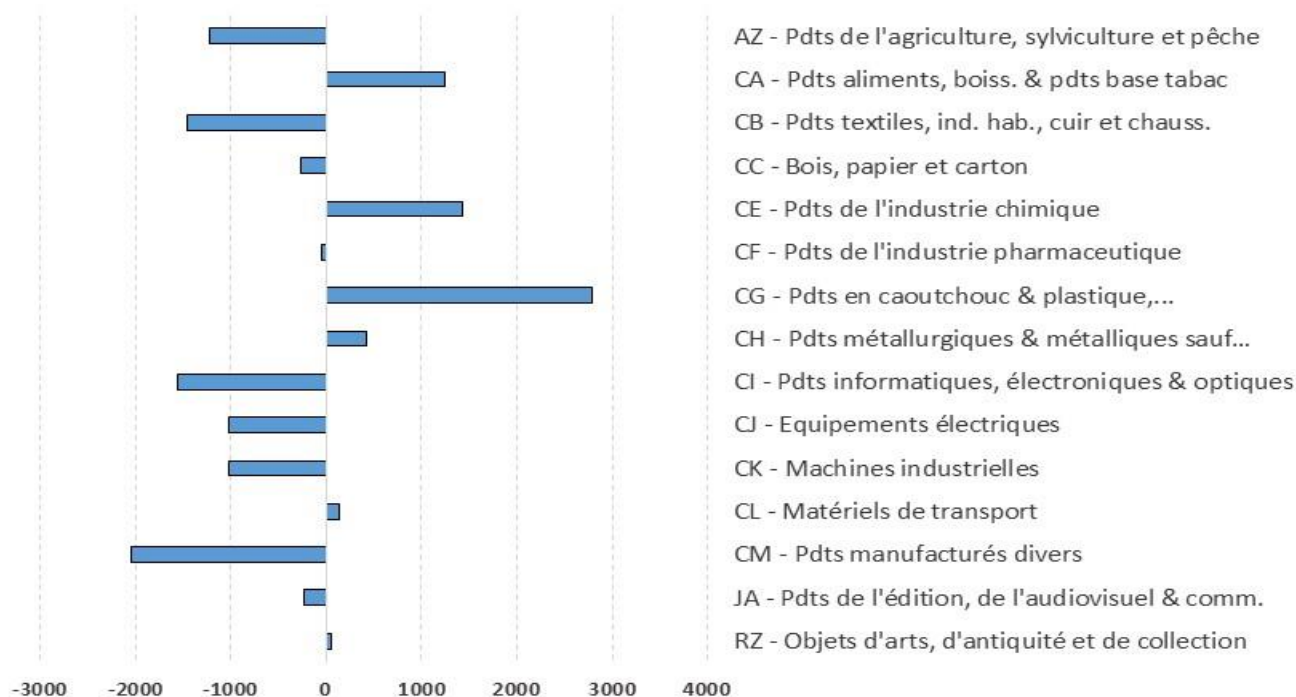
Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

<sup>2</sup> Cf. encadré 1 pour les définitions

## Sur l'année, le nombre d'opérateurs diminue pour la plupart des produits exportés

En répartissant les opérateurs selon la nature des produits échangés (graphique 4), leur nombre diminue pour la majorité des familles de produits mais plus particulièrement pour les produits manufacturés divers (-2 000), ainsi que les produits informatiques, électroniques et optiques (-1 600) et les produits textiles, habillement, cuir (-1 500). À l'inverse, le nombre d'exportateurs augmente pour les produits en caoutchouc et plastique (+2 800), les produits de l'industrie chimique (+1 400), les produits alimentaires (+1 200) et, dans une moindre mesure, les produits métallurgiques (+400).

### 4. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA NATURE DES PRODUITS ÉCHANGÉS<sup>3</sup> (A38)

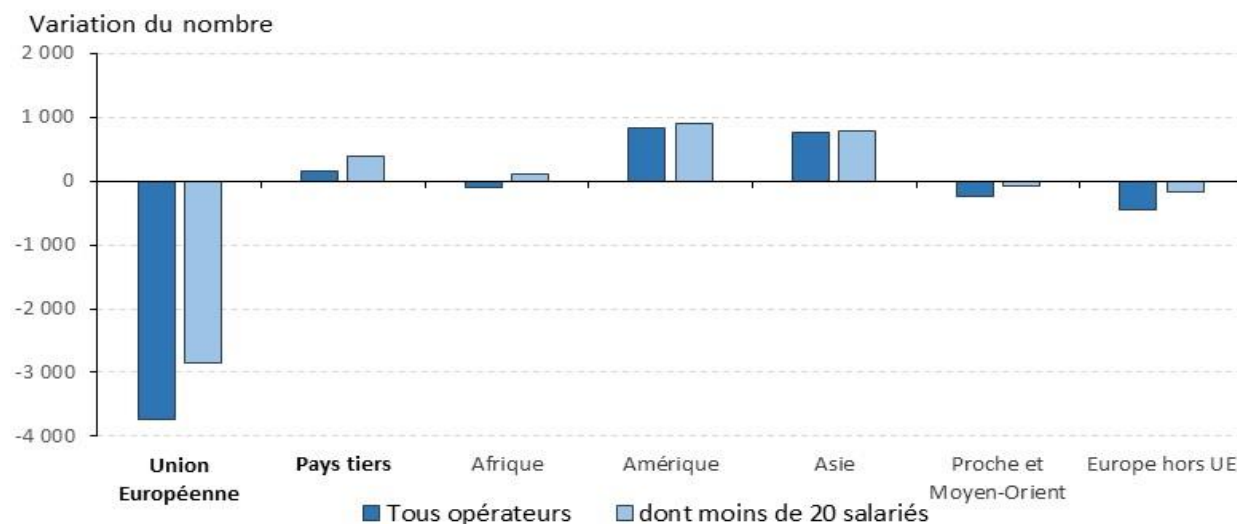


Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

## Par zone géographique, le nombre d'exportateurs baisse fortement vers l'Union-européenne

En 2023, le nombre d'exportateurs qui échangent avec l'Union européenne (UE) diminue de 3 700, alors qu'il augmente légèrement vers les zones « tierces », c'est-à-dire en dehors de l'UE : l'ampleur de ces hausses (graphique 5) est plus élevée vers la zone Amérique (+800) ainsi que vers l'Asie (+800).

### 5. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA DESTINATION GÉOGRAPHIQUE ET LA TAILLE



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

<sup>3</sup> Seuls les 15 principaux produits au niveau A38 de la nomenclature agrégée (cf. Encadré 1) sont représentés.

## Encadré 1 : méthodologie, définitions et nomenclatures

### 1. Définitions

Les opérateurs désignés dans cette publication comme « non-résidents » sont des sociétés étrangères qui exportent des biens depuis la France. Ces sociétés sont enregistrées au répertoire SIRENE car elles réalisent des opérations qui relèvent de la TVA en France. Cependant, elles ne sont pas immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS) et ne possèdent pas d'établissement stable sur le territoire national. Elles sont repérées grâce à la catégorie juridique 3220 (cf. <https://www.insee.fr/fr/information/2028129> pour plus de détails). A l'inverse, on désigne comme résident, un opérateur enregistré au répertoire SIRENE et au RCS, repéré par une catégorie juridique différente de 3220.

On appelle « entrant » un opérateur ou une entreprise qui réalise au moins une exportation au cours de l'année N mais qui n'exportait pas l'année N-1.

On appelle « sortant » un opérateur ou une entreprise qui a réalisé au moins une exportation au cours de l'année N-1 mais qui n'exporte plus l'année N.

Le taux d'exportateurs « entrants » (respectivement « sortants ») pour l'année N est défini comme le nombre d'opérateurs « entrants » (resp. « sortants ») de l'année N rapporté au nombre total d'exportateurs de l'année N.

Un pays tiers (resp. zone tierce) correspond à un pays (resp. zone) se situant hors Union européenne.

### 2. Concepts

Le périmètre du bilan sur les opérateurs du commerce extérieur concerne tous les échanges de biens déclarés de la France vers des pays de l'Union européenne ou des pays tiers. Les opérateurs sont comptabilisés en unités légales : un numéro SIREN affecté par l'Insee correspond à une unité légale. Ce contour ne correspond donc pas nécessairement à la notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (cf. encadré 2), qui elle est utilisée dans l'analyse par taille des entreprises.

S'agissant des flux à l'intra-UE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Déclaration d'échanges de biens (DEB) a été remplacée par deux procédures de collecte séparées : l'enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) et l'état récapitulatif TVA concernant les livraisons de biens intra-UE. Tous les opérateurs qui ont exporté des biens vers l'Union européenne sont tenus de déposer un état récapitulatif TVA concernant ces livraisons de biens intra-UE. De plus, les opérateurs qui sont enquêtés sont soumis à l'obligation de réponse à l'enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) (cf. pour plus de détails : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/comment-remplir-sa-reponse-lenquete-mensuelle-statistique-sur-les-echanges-de-biens-intra-ue>).

S'agissant des flux vers les pays tiers, ils sont identifiés à partir des Documents Administratifs Uniques (DAU) déposés par les opérateurs auprès de la Douane, en amont du franchissement de la frontière par la marchandise (cf. pour plus de détails : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/limport-ou-llexport-une-obligation-declarer-sa-marchandise>).

### 3. Nomenclatures

Les DAU et l'enquête EMEBI collectent l'information sur les produits exportés selon la Nomenclature Combinée à 8 chiffres (NC8). Cette nomenclature est le prolongement au sein de l'Union Européenne du Système harmonisé (SH), nomenclature internationale. Elle se décompose en environ 10 000 rubriques. Les données statistiques sur les opérateurs sont diffusées selon les regroupements A38 et A129 qui sont des nomenclatures utilisées par les comptes nationaux européens.

### 4. Changements méthodologiques à compter de 2022

A compter de la publication se rapportant au nombre d'opérateurs à l'exportation en 2022, la méthodologie d'estimation des caractéristiques des opérateurs exportant à l'intra-UE mais qui sont en dehors de l'échantillon de l'enquête EMEBI a évolué. En effet, afin de prendre en compte la mise œuvre de l'EMEBI qui a induit la suppression du seuil déclaratif à 460 000 euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un changement méthodologique a été effectué. Le pays de destination des biens est estimé par celui de l'acquéreur déclaré par l'opérateur dans son état récapitulatif fiscal. La méthode du plus proche voisin est utilisée pour estimer au mieux les biens exportés par les opérateurs qui ne sont pas enquêtés. Cette méthode implique de regrouper tous les opérateurs en fonction de leur activité économique. Les facteurs de distribution sont calculés au niveau des groupes d'activité (code APE) au niveau du pays de destination et en considérant les opérateurs enquêtés pour lesquels des données par produit sont disponibles. Les biens exportés sont estimés pour les opérateurs non enquêtés en fonction du groupe d'activité économique auquel ils appartiennent. Il est supposé que tous les opérateurs appartenant au même groupe d'activité ont des schémas commerciaux similaires. Elle remplace la méthode "just above threshold trade" qui repose sur l'hypothèse que la distribution des échanges commerciaux par pays et nature de produits des opérateurs qui sont sous le seuil est similaire à celle qui est observée pour les opérateurs qui ont des montants d'échanges dans un intervalle au-dessus mais proche de ce seuil.

Ces changements méthodologiques concernent les répartitions par produit (graphique 4) et par zone géographique (graphique 5).

Ce changement de méthodologie ne concerne que les données intra-UE, la collecte des échanges extra-communautaires est toujours réalisée à partir de l'ensemble des documents administratifs uniques (DAU).

Par ailleurs, compte tenu de leur spécificité, l'évolution du nombre d'opérateurs étrangers « non-résidents » est précisée en complément de celle, habituelle, du nombre d'opérateurs à l'exportation. En effet, au vu de leur catégorie juridique, ces opérateurs étrangers n'ont aucune activité industrielle ou commerciale sur le territoire national. Leur démographie, notamment ces 5 dernières années, est donc davantage susceptible d'être influencée par des évolutions réglementaires que par l'activité économique nationale. La comparaison des nombres de sociétés « résidentes » et « non-résidentes » permet donc d'enrichir l'analyse de la statistique des nombres d'opérateurs à l'exportation.

Enfin, une autre évolution est apportée à la méthodologie de dénombrement d'opérateurs à l'exportation. Les échanges sur le territoire monégasque qui jusqu'alors faisaient partie de cette statistique n'y sont plus comptabilisés depuis 2022. En effet, afin de les rendre plus comparables à l'activité économique en France, les statistiques des nombres d'opérateurs à l'exportation sont dorénavant limitées au seul territoire économique français tel que défini par l'Insee, c'est-à-dire se limitant à l'hexagone et aux départements-régions d'outre-mer. Ainsi, les échanges extérieurs de biens se déroulant en principauté de Monaco sont exclus de ces statistiques, bien que le territoire fasse partie du territoire douanier de la France. Cette modification du champ géographique –réalisée rétrospectivement sur le passé jusqu'en 2015– n'a toutefois qu'un impact très limité sur cette statistique, le nombre d'opérateurs monégasques n'excédant pas les 300 sur un an entre 1993 et 2014.

Les tableaux présents dans ce bilan sont téléchargeables depuis :

[https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/Data-Publi-An-Exportateurs\\_A2023.xlsx](https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/Data-Publi-An-Exportateurs_A2023.xlsx)

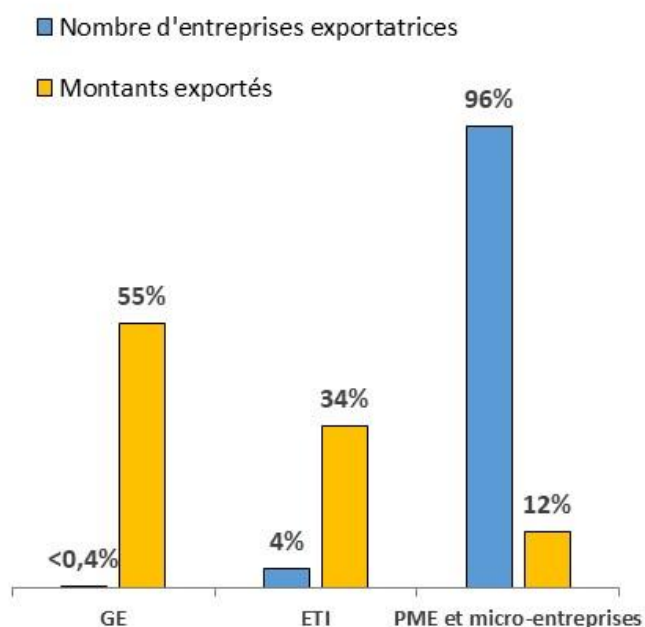
## Analyse par taille des entreprises exportatrices

L'analyse par taille d'entreprise ci-après se base sur la définition de l'entreprise au sens économique, telle que décrite par la loi de modernisation de l'État de 2008 (encadré 2).

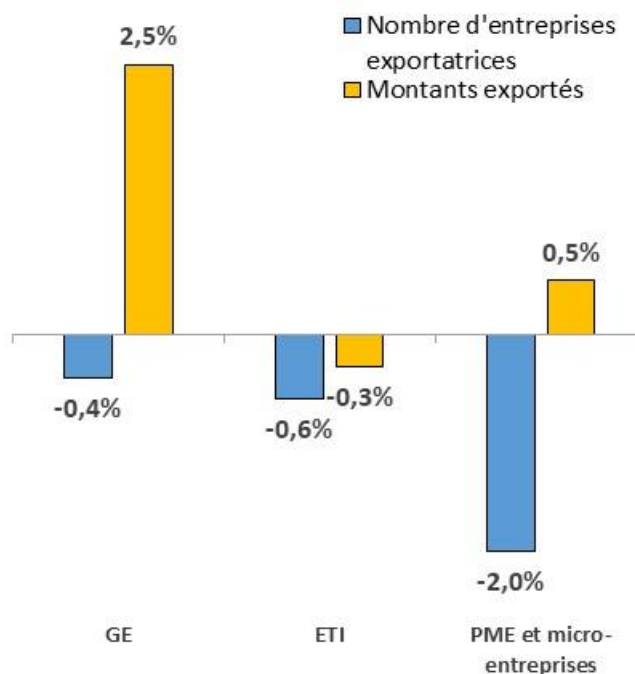
### Minoritaires en nombre, les grandes entreprises réalisent plus de la moitié des exportations

Bien que les grandes entreprises (GE ; encadré 2) représentent moins de 0,4 % du nombre total d'entreprises exportatrices, elles effectuent 55 % des exportations de biens en 2023 (graphique 6), contre 53 % en 2022. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) représentent 4 % des exportateurs et exportent 34 % des montants. À l'inverse, les PME et micro-entreprises qui représentent 96 % des entreprises exportatrices, ne réalisent que 12 % des ventes à l'étranger.

6. RÉPARTITION EN 2023 DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES ET DES MONTANTS EXPORTÉS PAR CATÉGORIE (EN %)



7. TAUX D'ÉVOLUTION EN 2023 DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES ET DES MONTANTS EXPORTÉS PAR CATÉGORIE (EN %)



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

### La baisse du nombre d'exportateurs concerne les trois catégories d'entreprises mais plus particulièrement les PME et micro-entreprises

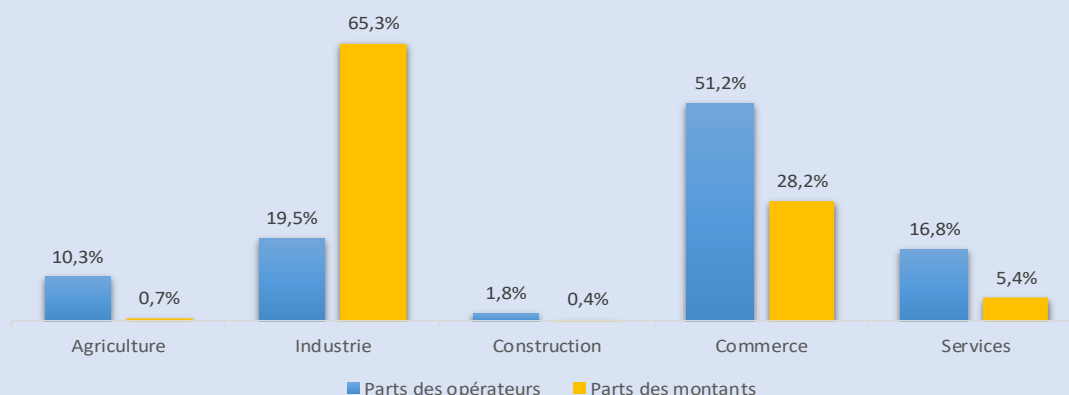
Le nombre de PME et micro-entreprises a reculé de 2,0 % en 2023, contre 0,4 % pour les GE et 0,6 % pour les ETI (graphique 7). Toutefois, en valeur, les exportations des GE, et celles des PME et micro-entreprises progressent sur l'année respectivement de +2,5 % et +0,5 %. Quant au montant des exportations des ETI, il est en baisse de 0,3 %.

## FOCUS : BIEN QUE REPRESENTANT MOINS D'UN EXPORTATEUR SUR CINQ, L'INDUSTRIE REALISE PLUS DES DEUX TIERS DES MONTANTS EXPORTES PAR LA FRANCE EN 2023

L'évolution des statistiques du commerce extérieur est généralement ventilée par famille de produits. Cependant, ce type de ventilation renseigne peu sur la place relative des différents secteurs d'activité dans les exportations nationales. En particulier, les statistiques par famille de produits ne fournissent pas d'information sur le poids de l'industrie et du commerce dans le tissu d'entreprises exportatrices. Ce focus reprend donc une ventilation sectorielle du commerce extérieur, tant pour le nombre d'opérateurs que pour les montants échangés.

Bien qu'elles représentent moins d'un cinquième des exportateurs (19,5 % ; graphique F1), les entreprises industrielles sont les principales contributrices aux exportations françaises, dont elles réalisent près des deux tiers du montant en 2023. Dans le même temps, le secteur du commerce qui concentre un peu plus de la moitié des entreprises exportatrices de biens (51,2 %) n'a réalisé en 2023 qu'un peu plus d'un quart (28,2 %) du montant total des exportations. Les entreprises des services, elles, représentent 16,8 % des entreprises exportatrices mais pèsent pour 5,4 % des montants exportés. Enfin, les entreprises du secteur de l'agriculture et celles de la construction représentent respectivement 10,3% et 1,8 % du nombre d'entreprises exportatrices : ces secteurs pèsent néanmoins, tous les deux cumulés, pour seulement 1,1 % des exportations.

### F1. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES ET DES MONTANTS EXPORTÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Bien que les entreprises du secteur agricole exportent principalement des produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture, ce sont les entreprises du commerce qui exportent la très grande partie de ces produits (69 % des exportations de ces produits ; tableau T1). La prépondérance des entreprises du commerce dans les échanges extérieurs de ces produits explique ainsi le faible poids des entreprises agricoles dans le total des exportations. Les entreprises du commerce exportent aussi la plupart des objets d'art, d'antiquité et de collection (79 %), loin devant les entreprises des services (18 %) et de l'industrie (3 %). De même, 47 % du montant des exportations des produits de l'édition et de la communication sont effectués par les entreprises du commerce, contre 31 % pour les entreprises des services et 22 % pour celles de l'industrie. Pour tous les autres produits, ce sont les entreprises de l'industrie qui réalisent la majorité de leurs exportations. Notamment, elles réalisent 91 % des exportations d'hydrocarbures naturels, produits des industries extractives et électricité.

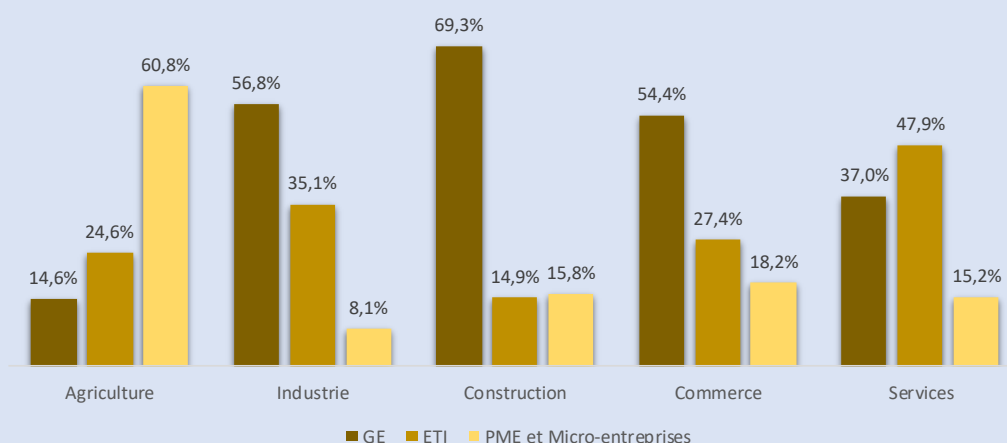
### T1. RÉPARTITION DES MONTANTS EXPORTÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, POUR CHAQUE CATEGORIE DE PRODUIT ECHANGÉ

Produit (A17)	Agriculture	Industrie	dont secteur de l'énergie	Construction	Commerce	Services
AZ- Pdts de l'agriculture, sylviculture et pêche	13 %	14 %	0 %	0 %	69 %	4 %
C1- Pdts des industries agroalimentaires	2 %	68 %	0 %	0 %	27 %	3 %
C2- Pdts pétroliers raffinés et coke	0 %	66 %	63 %	0 %	32 %	2 %
C3- Equip. mécaniques, mat. Élec., électronique & informatique	0 %	63 %	1 %	1 %	30 %	6 %
C4- Matériels de transport	0 %	81 %	0 %	0 %	12 %	7 %
C5- Autres produits industriels	0 %	61 %	2 %	0 %	34 %	5 %
DE- Hydrocarbures naturels, pdts des ind. extractives, élec. & déchets	0 %	91 %	86 %	0 %	6 %	3 %
JZ- Pdts de l'édition, de l'audiovisuel & comm.	0 %	22 %	0 %	0 %	47 %	31 %
MN- Plans et dessins tech. ; pdts photographiques exposés	0 %	83 %	0 %	1 %	14 %	2 %
RU- Objets d'art, d'antiquité et de collection	0 %	3 %	0 %	0 %	79 %	18 %

Note de lecture : En 2023, le secteur de l'industrie exporte 68 % du montant des produits des industries agroalimentaires (C1).

## FOCUS : (SUITE)

### F2. RÉPARTITION DES MONTANTS EXPORTÉS SELON LA CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

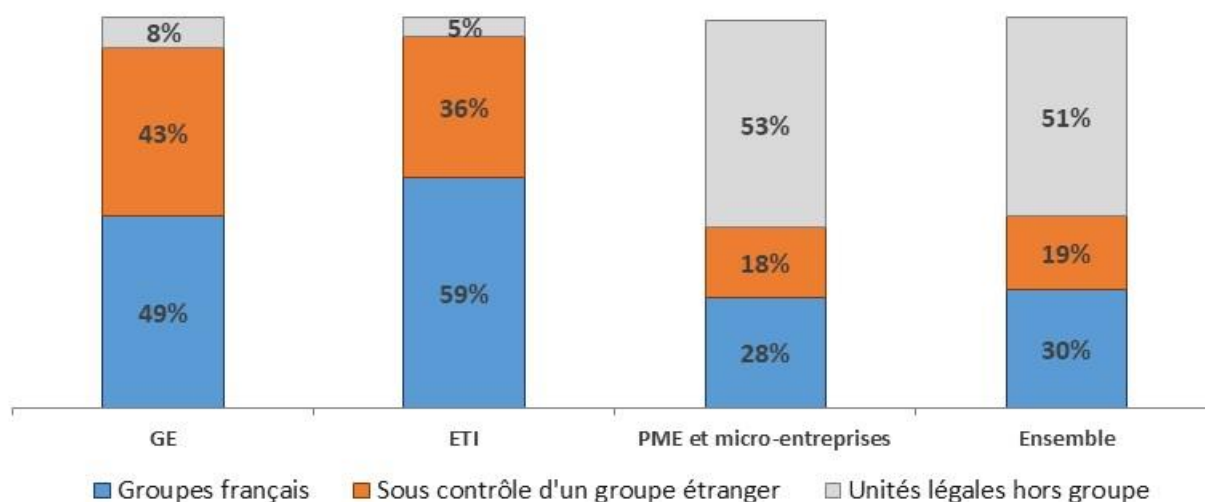
Structurellement, dans chaque secteur d'activité, plus de 90 % des entreprises exportatrices sont des PME et des micro-entreprises. Cette catégorie d'entreprises concerne même plus de 99 % des opérateurs exportateurs dans le secteur de l'agriculture. Dans ce secteur d'activité, 60,8 % du montant des exportations de 2023 a été réalisé par des PME et des micro-entreprises. Toutefois, les grandes entreprises et les ETI qui sont très minoritaires dans ce secteur, y ont effectué respectivement 14,6 % et 24,6 % des exportations de biens. Dans les autres secteurs d'activité, bien qu'elles soient aussi très minoritaires ce sont les grandes entreprises et les ETI qui accomplissent la plus grande partie des exportations : les exportations des PME et des micro-entreprises ne représentent qu'entre 8,1 % et 18,2 % des montants exportés selon le secteur.

### Le poids des filiales étrangères dans le commerce extérieur français reste important en 2023

En 2023, les entreprises exportatrices sous contrôle d'un groupe étranger représentent un peu moins d'un cinquième (19 %) de l'ensemble des entreprises exportatrices. Cette proportion, relativement faible au global, est toutefois très variable selon la catégorie d'entreprises. De 43 % pour les GE et de 36 % pour les ETI exportatrices, elle n'est que de 18 % pour les PME et micro-entreprises (graphique 8), cette dernière catégorie représentant 96 % des entreprises exportatrices.

#### 8. RÉPARTITION DES ENTREPRISES EXPORTATRICES SELON LEUR CATÉGORIE ET LE TYPE DE CONTRÔLE EN 2023

##### Répartition du nombre d'entreprises



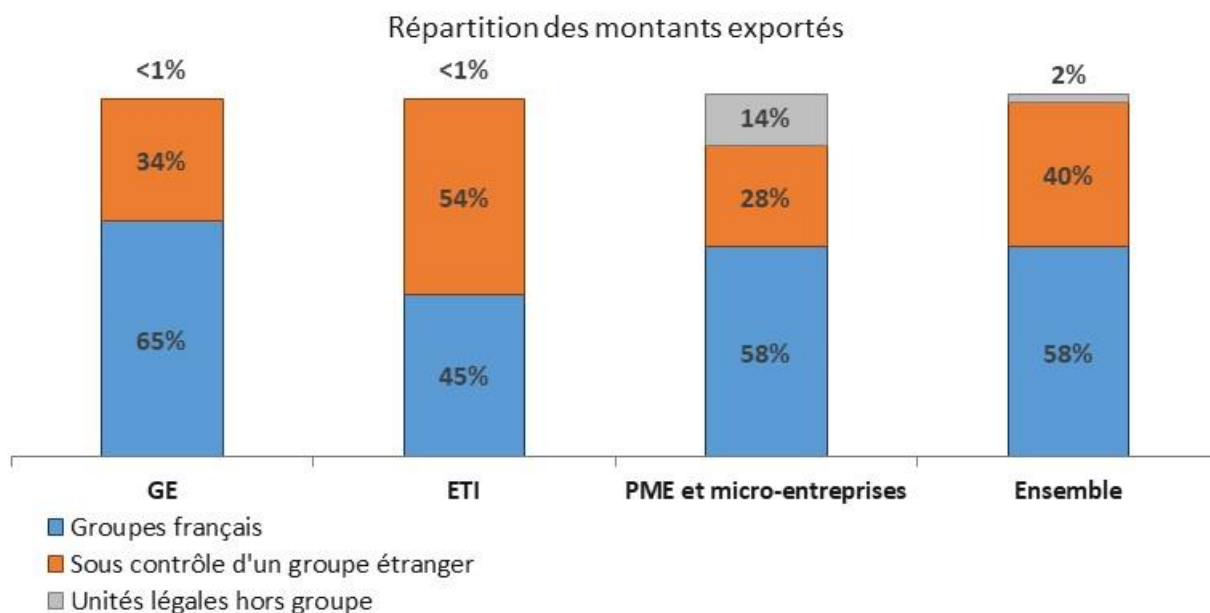
Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés), Insee (liaisons financières, le répertoire français sur les groupes) pour le type de contrôle.

En revanche, ces entreprises sous contrôle étranger ont des flux importants et représentent 40 % des montants d'exportation de la France en 2023. Cette proportion, également, varie selon la catégorie



d'entreprises : de 28 % pour les PME et micro-entreprises, leur poids passe à 34 % du montant à l'exportation des GE et à 54 % de celui des ETI (graphique 9).

### 9. RÉPARTITION DES MONTANTS EXPORTÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET TYPE DE CONTRÔLE, EN 2023



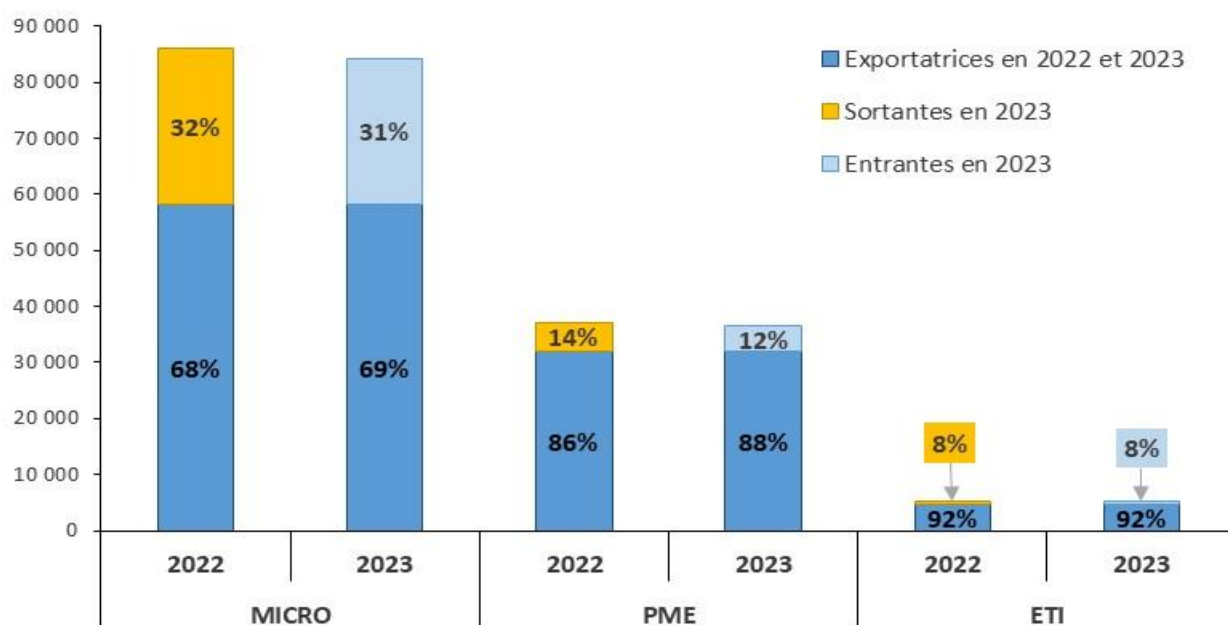
Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés), Insee (liaisons financières, le répertoire français sur les groupes) pour le type de contrôle.

### Un renouvellement toujours très important des micro-entreprises

Le renouvellement des opérateurs à l'exportation est particulièrement important pour les micro-entreprises. Les « sortantes » représentent, en 2023, 32 % du nombre des micro-entreprises ayant exporté en 2022 ; les « entrantes » en 2023 représentent 31 % des microentreprises exportant en 2023 (graphique 10).

En comparaison, au sein des PME ces proportions sont bien moindres (14 % de « sortantes » et 12 % d'« entrantes ») ; et elles le sont encore moins pour les ETI (8 % de « sortantes » et d'« entrantes »). Au total, sur l'ensemble des catégories, si les entreprises « entrantes » en 2023 représentent 24 % des entreprises exportatrices, elles ne réalisent que 0,5 % des montants exportés sur l'année ; les entreprises « sortantes » représentaient 26 % des entreprises exportatrices en 2022 et 0,6 % des montants exportés de cette année.

### 10. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « SORTANTES » PAR CATÉGORIE

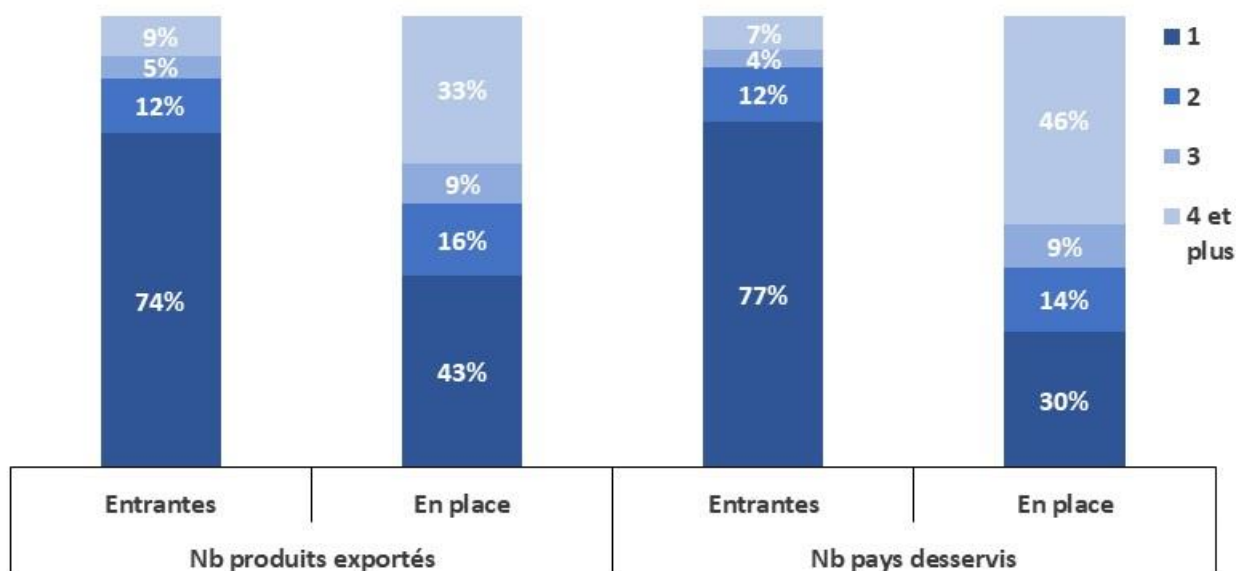


Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

## Des entreprises « entrantes » spécialisées

La grande majorité des entreprises « entrantes » en 2023 sont très peu diversifiées en termes de type de produit exporté (selon la nomenclature A129)<sup>4</sup>, et de pays d'exportation. Ainsi 74 % des entreprises « entrantes » n'exportent qu'un seul type de produit contre 43 % des entreprises « en place » (c'est-à-dire qui ont déjà exporté l'année précédente), et 77 % des « entrantes » n'exportent que vers un seul pays tandis que seulement 30 % des entreprises « en place » sont dans ce cas.

### 11. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « EN PLACE » SELON LE NOMBRE DE PRODUITS<sup>4</sup> EXPORTÉS ET SELON LE NOMBRE DE PAYS DE DESTINATION



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

#### Encadré 2 : éléments méthodologiques sur les entreprises au sens de la LME

Le décret 2008-1354 d'application de la loi (loi n° 2008-776 du 4 août 2008) de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Pour repérer les entreprises au sens de la LME, l'Insee identifie les entités disposant d'une « certaine autonomie » et se livrant à des activités économiques distinctes. Chaque entreprise ainsi définie comporte une ou plusieurs unités légales. Ces entreprises peuvent être indépendantes ou sous contrôle d'un groupe français ou étranger. L'Insee fournit le contour des entreprises et leurs caractéristiques, notamment la catégorie d'entreprise.

La catégorie d'entreprise est définie par l'Insee pour représenter la taille de l'entreprise, en fonction notamment de l'effectif salarié et du chiffre d'affaires de l'entreprise statistique (cf. :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303564?sommaire=3353488#definition-5>).

Pour en savoir plus, voir la nouvelle diffusion des statistiques structurelles d'entreprises – Rapport du groupe de travail du Cnis n° 157, octobre 2019 : <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-n%C2%B0-157.pdf>

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT

Rédaction en chef : Boris GUANNEL

Rédaction : David LE NINIVIN

Département des statistiques et des études du commerce extérieur - 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex

Mél : [diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr](mailto:diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr)

ISSN 1242-0336 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date – v7



<sup>4</sup> A compter du bilan portant sur l'année 2022, suite au changement méthodologique d'estimation des biens exportés, une famille de produit correspond dorénavant à un poste du niveau A129 de la nomenclature agrégée. Dans les publications précédentes, cette répartition était calculée à partir de la Nomenclature Combinée à 8 chiffres (voir encadré 1).